



COMMUNIQUE DEMANDE DE BOURSE SOCIALE : PROLONGATION DES DÉLAIS

La Direction des bourses du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation porte à la connaissance des étudiantes et étudiants, suite au faible taux de demandes recensées lié à plusieurs facteurs, que la date de clôture des dépôts de demandes de bourses sociales au titre de l'année académique 2019/2020 initialement prévue le **dimanche 17 mai à minuit** est reportée exceptionnellement au **dimanche 07 juin 2020 à minuit délai de rigueur**.

Les dossiers sont à soumettre en ligne, sur la plateforme :

<https://etudiant.campusen.sn>

Les Critères d'éligibilités à cette bourse sont les suivants :

- Orphelin total,
- Orphelin partiel,
- Handicapé ou maladie handicapante,
- Indigent.

Pour l'utilisation de la plateforme, merci de télécharger le guide à l'adresse suivante: <https://etudiant.campusen.sn/esp.pdf>

NB :

- Seuls les bacheliers sénégalais de 2019, admis en formation non payante dans les universités publiques, peuvent postuler aux bourses sociales.
- Aucun dossier ne sera accepté s'il est incomplet ou au-delà de la date limite de dépôt.

Le Directeur des bourses

